

INSTITUT DES NATIONS UNIES POUR LA FORMATION ET LA RECHERCHE



UNITAR

**PROGRAMME DE FORMATION SUR LES ASPECTS JURIDIQUES DE LA
GESTION DE LA DETTE**

SÉMINAIRE RÉGIONAL CONJOINT UNITAR/PÔLE-DETTE

**DE FORMATION SUR LES ACCORDS DE PRÊT ET LE
PROCESSUS DE L'ENDETTEMENT**

POUR LES PAYS FRANCOPHONES D'AFRIQUE

DU CENTRE ET DE L'OUEST



RAPPORT DE SÉMINAIRE

YAOUNDÉ - CAMEROUN, 19 AU 23 JUIN 2006

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
INTRODUCTION	4
SECTION 1 : Note de présentation et programme du séminaire	6
1.1. Note de présentation	8
1.2. Programme	9
SECTION 2 : Discours d'ouverture et de clôture du séminaire	11
2.1. Discours d'ouverture de M. Kamal, UNITAR	13
2.2. Discours de clôture de M. Kamal, UNITAR	15
2.3. Discours de clôture de M. le Directeur des Ressources Humaines de la BEAC	17
SECTION 3 : Profil des intervenants	19
SECTION 4 : Liste des participants	23
SECTION 5 : Evaluation du séminaire	32
5.1 Rapport de Me Serres, Directeur du séminaire	34
5.2 Compte-rendu du Dr Fall	36
5.3 Synthèse du questionnaire d'évaluation du séminaire	38
5.4 Exemple du questionnaire d'évaluation distribué aux participants	45
ANNEXES	
A. Résolution du séminaire (création du Réseau des juristes des administrations financières d'Afrique du Centre et de l'Ouest)	
B. Bibliographie du séminaire	

INTRODUCTION

Organisé dans le cadre du partenariat conclu entre l'UNITAR et le Pôle-Dette pour le renforcement des capacités en matière de gestion de la dette, en Afrique francophone, le *Séminaire régional conjoint UNITAR/Pôle-Dette de formation sur la gestion de la dette* s'est tenu à Yaoundé (Cameroun), du 19 au 23 juin 2006.

Ce séminaire a réuni 28 participants originaires de 14 pays d'Afrique du Centre et de l'Ouest (Bénin, Burkina-Faso, Cameroun, Congo, Congo (DRC), Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée Equatoriale, Mali, Niger, République Centrafricaine, Sénégal, Tchad et Togo), et fut animé par deux experts juridiques : Maître François Serres (Directeur du Séminaire) et le Docteur Aboubacar Fall.

Les objectifs de ce séminaire consistaient notamment à familiariser les équipes gouvernementales de gestion de la dette de ces pays aux aspects juridiques de la dette et de les armer pour la négociation, la conclusion, l'exécution des accords et le contentieux en matière de dette.

Il s'agissait ensuite de souligner la nécessité d'impliquer des juristes dans le processus de négociation et le suivi des accords de prêt afin notamment d'optimiser ce processus et ses conséquences juridiques. Enfin, il visait la compréhension du mécanisme contractuel de l'accord, de sa documentation et du jeu de certaines clauses dans le cadre de la sauvegarde d'un équilibre entre les intérêts du créancier et de l'Etat souverain.

Les rapports du Directeur du séminaire, Me Serres, et du Dr Fall ainsi que la synthèse du questionnaire d'évaluation remis par les participants semblent indiquer que ces objectifs, bien qu'ambitieux, ont été atteints. En effet, selon les termes même de certains participants :

“Cet atelier a eu le mérite de souligner le rôle primordial des juristes dans toutes les phases de la gestion de la dette. Ceci est essentiel car la plupart des difficultés que rencontrent nos Etats est dû au fait que les juristes sont marginalisés dans le processus.”

“Les enseignements tirés de cet atelier sont immenses, dont entre autre, les conditions particulières des accords de prêt, la théorie de l'émanation dans la détermination de l'Etat responsable dans l'exécution des sentences juridictionnelles dans le recouvrement, les immunités de juridiction et d'exécution, et le rôle combien important dans le processus de l'endettement. “

Il n'est pas de plus grande satisfaction que de voir les participants affirmer, à l'issue d'un séminaire, qu'une formation a porté ses fruits et que les enseignements tirés leur profiteront effectivement et concrètement dans leurs tâches quotidiennes. Je souhaiterais en remercier les participants eux-mêmes pour l'investissement personnel dont témoigne également la résolution adoptée à l'issue de cette session de formation

visant la création du Réseau des Juristes des Administrations Financières et Economiques d'Afrique du Centre et de l'Ouest (REJAFE-Afrique), les intervenants, Me Serres et le Dr Fall pour leur pédagogie et leurs compétences et enfin les autorités camerounaises pour leur hospitalité.

Je ne saurais oublier de remercier également toute l'équipe de notre partenaire du Pôle-Dette pour leur efficacité et souhaite un avenir prospère à ce partenariat fructueux tissé entre l'UNITAR et le Pôle-Dette pour une meilleure gestion de la dette des pays d'Afrique du Centre et de l'Ouest.

Marcel A. Boisard

Sous-Secrétaire général des Nations Unies

Directeur général de l'UNITAR

SECTION 1

**NOTE D'INFORMATION
ET ORDRE DU JOUR DU SÉMINAIRE**



Séminaire conjoint UNITAR/Pôle-Dette
pour les décideurs des pays francophones
d'Afrique du Centre et de l'Ouest



« La place du droit et des juristes
dans le processus de l'endettement »

NOTE DE PRESENTATION

L'UNITAR et le Pôle-Dette de la BEAC organisent un séminaire conjoint sur les aspects juridiques des accords de prêt et le processus de l'endettement. Ce séminaire s'adresse aux juristes et officiels de haut rang d'Afrique francophone, impliqués dans des institutions susceptibles de recourir à l'emprunt (Ministère des finances, Banques Centrales, Caisses autonomes d'amortissement, etc...), ainsi qu'aux universitaires et parlementaires intéressés de près par la question.

L'objectif est de familiariser les participants avec les aspects juridiques de la dette et de les armer pour la négociation, la conclusion, l'exécution des accords et le contentieux en matière de dette. Aujourd'hui, la connaissance des mécanismes relatifs aux accords de prêt est un facteur essentiel dans le cadre de l'amélioration de la gestion de la dette.

L'expérience montre en effet que les emprunteurs souverains dont les équipes de négociation maîtrisent les dispositions clés des textes sur la dette sont en mesure de gérer et de négocier plus efficacement ces transactions. Il convient ainsi de connaître les techniques utilisées par leurs principaux créanciers et les possibilités qui s'offrent dans l'élaboration de chacune de ces clauses. De plus, les dettes peuvent faire l'objet d'opérations de gestion qui permettent de gérer son impact.

A cette fin, une première journée permettra d'aborder les différents cadres juridiques dans lesquels s'inscrit la dette, à savoir les différents types de dette et leurs régimes juridiques et contentieux.

Un deuxième jour sera consacré à la structure et aux clauses importantes des accords de prêt, la connaissance desquelles est indispensable à une démarche gagnante dans la négociation de prêts.

Le troisième jour, seront abordées les stratégies et techniques de négociation, sur fond de l'expérience congolaise lors de la renégociation de la dette interne.

Le quatrième jour traitera des transactions sur la dette externe existante, en présentant notamment le rôle des institutions internationales ainsi que les clauses importantes de la renégociation. Enfin, les programmes de conversion de la dette, principalement en participation dans les entreprises locales, seront présentés (debt equity swap).

Ces différents aspects seront abordés avec des exemples concrets, au cours de session qui feront une large place à la participation des intervenants, et ainsi permettront le partage des expériences. Par ailleurs, des sessions de discussion et des exercices pratiques sont prévues à la fin de chaque journée.



Séminaire conjoint UNITAR/Pôle-Dette
pour les décideurs des pays francophones
d'Afrique du Centre et de l'Ouest



« La place du droit et des juristes dans le processus de l'endettement »

PROGRAMME

19 juin 2006

- Session 1: **Présentation de la structure de la dette et des relations juridiques entre les différentes parties en présence**
- Session 2: **Présentation des mécanismes juridiques utilisés par les bailleurs privés : prêts syndiqués, dette obligataire et marché secondaire**
- Session 3: **Les mécanismes de règlement des différends**
- Session 4: **Cas pratique (Contentieux des Fonds voutour)**

20 juin 2006

- Session 5: **Structure générale des instruments d'endettement**
- Session 6: **Principales clauses des accords de prêt**
- Session 7: **Les clauses de droit applicable et leurs conséquences**
- Session 8: **Commentaires d'un ou deux accords par les participants**

21 juin 2006

- Session 9: **Les opérations sur la dette interne ; les étapes d'une négociation sur la réduction de la dette ; Exemple de la République démocratique du Congo**
- Session 10: **Préparation de la négociation**
- Session 11: **Mise en œuvre de la stratégie**
- Session 12: **Cas pratique de rédaction d'un accord de négociation**



Séminaire conjoint UNITAR/Pôle-Dette
pour les décideurs des pays francophones
d'Afrique du Centre et de l'Ouest



« La place du droit et des juristes dans le processus de l'endettement »

22 juin 2006

Session 13: **Les opérations sur la dette externe ; Les Institutions internationales face à la dette existante et les Clubs de créanciers**

Session 15: **Les clauses dans la renégociation et la restructuration**

Session 16: **Cas pratique**

23 juin 2006

Session 17: **Les opérations sur la dette externe ; les types de conversion de la dette**

Session 18: **Aspects techniques (les clauses pouvant poser problème)**

Session 19: **Options politiques (politique industrielle, aspects macroéconomiques)**

Session 20: **Cas pratique**

SECTION 2

**DISCOURS D'OUVERTURE
ET DE CLÔTURE DU SÉMINAIRE**

DISCOURS D'OUVERTURE DE M. BABAR KAMAL

Semaine II – Yaoundé, Cameroun (le 19 juin 2006)

Chers M. Diffo et membres de l'équipe du Pôle-Dette,
Chers intervenants,
Chers participants,

Permettez-moi, en premier lieu, de vous dire l'immense plaisir qui est le mien de me retrouver parmi vous, à Yaoundé, pour assister à ce nouveau séminaire de formation organisé conjointement par l'UNITAR et le Pôle-Dette. Je tiens, à cet effet, à remercier nos partenaires du Pôle-Dette pour leur accueil chaleureux et l'organisation efficace qu'ils ont réservé à ce séminaire de formation. Une fois encore nous félicitons de ce partenariat tissé entre l'UNITAR et le Pôle-Dette qui, après avoir fait ses preuves, se renforce et se diversifie au bénéfice de tous les acteurs de la gestion de la dette des pays d'Afrique francophone du Centre et de l'Ouest.

L'une des plus importantes causes de l'endettement de certains pays en développement est due à des défaillances dans le processus de gestion de la dette, et notamment de ses aspects juridiques. Parce qu'aujourd'hui, la connaissance du mécanisme des accords de prêts est un facteur essentiel dans le cadre de l'amélioration de la gestion de la dette, cette semaine de formation sera consacrée aux points importants et applications pratiques des mécanismes des conventions d'emprunts.

Les objectifs du séminaire sont les suivants :

- Appréhender les aspects juridiques ainsi que les procédures légales des accords de prêts dans le cadre plus général du processus de gestion de la dette, mais aussi du dispositif institutionnel entourant la source de financement et de son effet sur ces accords;
- Souligner la nécessaire implication des juristes dans le processus de négociation et le suivi des accords de prêts (renforcement des capacités juridiques dans la compréhension de la structure de l'accord et son ingénierie juridique);
- Optimiser le processus de négociation, de suivi des accords de prêts et ses conséquences juridiques;
- Intégrer la compréhension du mécanisme contractuel de l'accord, de sa documentation et du jeu de certaines clauses dans le cadre de la sauvegarde d'un équilibre entre les intérêts du créancier et de l'Etat souverain;
- Cerner les difficultés rencontrées par les pays africains en matière de gestion de la dette et élaborer des réponses;

- Encourager les échanges de vues entre participants et leur donner l'opportunité d'appliquer les recommandations du séminaire à travers des exercices pratiques.

Dans cette optique, après une présentation globale des mécanismes de conventions d'emprunt et des défis qui se posent pour les pays d'Afrique du Centre et de l'Ouest en la matière, seront étudiées, une par une et de manière approfondie les principales clauses de ces conventions. Cette approche théorique axée d'une part sur la structure des accords de prêts et d'autre part sur l'exécution de l'accord, sera complétée par des exercices de rédaction de clauses spécifiques et de tables rondes sur le sujet.

Dans ce cadre, les participants bénéficieront des enseignements et du soutien de deux experts juridiques de la gestion de la dette et des finances publiques que je souhaiterais maintenant vous présenter.

J'ai tout d'abord le plaisir d'accueillir Maître François Serres qui nous a fait le grand honneur de rejoindre notre équipe et qui assurera le rôle de Directeur du séminaire. Doué d'une expérience de 24 ans, Maître Serres bénéficie d'une très large expérience en qualité de consultant, auprès d'institutions aussi prestigieuses que notamment la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement, la Commission Européenne, la Commission de l'UEMOA et de nombreux gouvernements africains pour des projets de privatisations, de restructuration de dette, de réformes des marchés publics, d'équipements, etc. Il a également eu l'occasion d'intervenir en qualité d'expert intervenant lors de nombreux séminaires en matière de régulation des secteurs industriels, de transparence et gouvernance dans le montage des partenariats publics-privés.

L'équipe des formateurs comprendra également le Dr Aboubacar Fall qui est actuellement Conseiller juridique principal au Département juridique du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD). A ce titre, il est chargé de négocier et formuler les accords de prêts des secteurs public et privé, et de mettre en œuvre la politique de la BAD sur la bonne gouvernance. Ce dernier aspect porte sur les réformes juridiques et judiciaires, la gestion des ressources publiques et la participation du public. Le Dr Fall a eu l'occasion d'animer, par le passé, plusieurs séminaires organisés par l'UNITAR et nous nous félicitons de renouveler cette collaboration.

Ces intervenants seront à votre disposition tout au long de cette semaine pour vous former et vous encadrer mais pour la bonne marche de la formation nous vous encourageons vivement à participer activement à tous les aspects du séminaire et à ne pas hésiter à exprimer questions et remarques.

Je ne serai pas plus long et m'empresse donc de vous souhaiter à tous bon courage pour cette semaine de formation qui je n'en doute pas, grâce à vous tous, se révélera fructueuse.

Bon travail à toutes et tous,
Merci

DISCOURS DE CLOTURE DE M. BABAR KAMAL

Semaine II – Yaoundé, Cameroun (23 juin 2006)

Chers M. Bodeman et membres de l'équipe du Pôle-Dette,
Chers intervenants,
Chers participants,

C'est avec une grande satisfaction que j'assiste à la clôture de cette semaine de formation sur les accords de prêts et le processus de l'endettement.

Avant de remercier les uns et les autres, j'aimerais vous rappeler la raison d'être de cette semaine de formation.

Pourquoi les aspects juridiques? Bien que des facteurs multiples aient contribué à faire de la dette un fardeau pour les pays en voie de développement, il est certain que la sous-estimation de l'importance d'une saine gestion de la dette, ou même sa négligence, est parmi les plus importants. Pour les pays qui ont fait l'objet d'une étude de la part de l'UNITAR, le manque d'information quant aux procédures juridiques dans la gestion de la dette constitue le facteur le plus important ayant un effet négatif sur leur capacité à remplir leurs obligations au moment du remboursement de la dette.

L'UNITAR a suivi depuis plusieurs années les problèmes de la gestion de la dette et les inquiétudes des juristes des pays en voie de développement par le biais de ses séminaires et ateliers organisés pour les bureaux des procureurs généraux, les banques centrales, les ministères de l'économie et des finances et les institutions parastatales. Cette expérience l'a amené à tirer les conclusions suivantes :

- les emprunteurs ont tendance à accepter les termes de l'accord proposé par les prêteurs sans faire de contre-propositions ;
- le rôle des juristes se limite à l'examen des accords déjà négociés ;
- les juristes n'ont pas les connaissances nécessaires en économie et finance et ne peuvent, par conséquent, jouer un rôle utile au cours des négociations ;
- les juristes ne sont pas impliqués dans la mise en œuvre des accords de prêt.

Le programme de l'UNITAR est ainsi fondé sur une vision moderne du juriste, perçue comme un conseiller, et non pas seulement comme un avocat auquel ont fait appel pour résoudre les différends quand ils existent déjà. Le juriste doit prendre une part active à tous les stades de la transaction : planification stratégique, choix des sources de financement, négociation, mise en application, et gestion.

Deux autres raisons ont conduit l'UNITAR à sélectionner ces aspects de la gestion de la dette :

1/ à l'heure actuelle, peu d'institutions – à l'exception de deux ou trois – offrent une formation systématique à ces aspects, l'UNITAR espère donc combler cette lacune ;

2/ très souvent, pour ne pas dire toujours, les emprunteurs potentiels ne reconnaissent pas le rôle crucial qu'un bon support juridique peut jouer dans la négociation et la mise en œuvre d'un accord de prêt. Un Tel accord est un document juridique comprenant une partie technique, financière et économique. Son exécution est donc un processus juridique avec des implications financières, économiques et politiques et la résolution des conflits en découlant est une procédure juridique. C'est la raison pour laquelle, l'importance et la pertinence des aspects juridiques de la gestion de la dette extérieure ne devraient pas être sous-estimées par les emprunteurs. Quand ils sont pleinement pris en compte dans le processus d'emprunt, les aspects juridiques contribuent à réduire le coût de l'emprunt. Ils permettent, par la même occasion, de diminuer les impôts et de réduire l'impact négatif sur les bénéfices tirés des échanges avec l'étranger.

En effet, ces quelques jours passés en votre compagnie à observer le déroulement du séminaire ainsi que la première lecture des commentaires d'évaluation des participants m'encourage d'ores et déjà à tirer un bilan très positif de l'atelier.

A ce titre, je souhaiterais remercier, en premier lieu, tous les participantes et participants qui ont fait preuve d'un réel investissement personnel et d'une participation remarquable, qui est à mon avis les clés du succès de ce type de séminaire de formation.

Remercions également les éminents intervenants qui ont su animer de manière efficace et dynamique l'ensemble de la formation : Maître François Serres et le Docteur Aboubacar FALL, qui nous ont fait l'honneur de nous faire profiter de leurs connaissances et expériences tant théoriques que pratiques.

Enfin, je ne saurais oublier de saluer l'efficacité et la convivialité de l'accueil que nous avons réservé toute l'équipe de Pôle-Dette dont je remercie ici chacun des membres.

Vous remerciant toutes et tous pour votre attention, et avec l'espoir de vous revoir très prochainement.

Merci.

ALLOCUTION DE CLOTURE DE MONSIEUR LE DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES DE LA BEAC A L'OCCASION DU SEMINAIRE REGIONAL SUR LES ASPECTS JURIDIQUES DE LA GESTION DE LA DETTE

(YAOUNDE, le 23 juin 2006)

Monsieur le représentant de l'Institut des Nations Unies pour la Formation et la recherche (UNITAR) ;

Messieurs les personnes-ressources ;

Mesdames et Messieurs, Chers Séminaristes.

Il m'est une fois de plus agréable de présider ce matin, la cérémonie de clôture du séminaire régional sur les aspects juridiques de la gestion de dette organisé conjointement par l'Institut des Nations Unies pour la Formation et la Recherche (UNITAR) et le Pôle Régional de Formation en Gestion de la Dette en Afrique du Centre et de l'Ouest (Pôle-Dette).

Bien que vous ici présents n'ayiez pour la plupart assistés qu'au 3^{ème} module du séminaire, je dois souligner que les thèmes développés au cours des trois modules de ce séminaire sont très importants pour nos pays. Je rappelle à cet égard que :

- le premier module visait à sensibiliser les décideurs à mieux saisir la place du droit et des juristes dans le processus d'emprunt public et la gestion des prêts, en vue de susciter la volonté politique d'impliquer davantage les juristes à tous les niveaux de la chaîne de la dette. Ce module, qui s'est déroulé du 13 au 15 juin a accueilli la participation des Responsables des structures de gestion de la dette et des Conseillers des Ministères des Finances en Charge des questions d'endettement ;
- le deuxième module, qui s'est tenu pendant la journée du 16 juin, s'est inscrit dans la poursuite du programme d'appui institutionnel du Pôle-Dette, avec comme objectif principal d'aider les pays à s'appropriier les meilleures pratiques internationales en matière de gestion de la dette.
- Le troisième module, celui auquel vous avez pris part, était axé sur le processus d'emprunt et les accords de prêts, avec pour objectifs de mettre l'accent sur les aspects juridiques et réglementaires liés à la politique d'endettement et au processus d'emprunt, les mécanismes contractuels de l'accord de prêt ainsi que sur le montage, la négociation, la conclusion et la gestion des accords de prêt et l'optimisation de leurs processus.

Vos échanges au cours de ce séminaire ont été sans aucun doute fructueux. Je me réjouis particulièrement à cet égard que le projet de Règlement relatif à la politique d'endettement public et à la gestion de la dette publique dans les pays membres de la CEMAC et de l'UEMOA ait été accueilli de façon très positive par les représentants des Etats que vous êtes. L'objectif d'appropriation de son contenu et de sa portée par chacun d'entre vous, en tant que relais auprès de vos administrations respectives est, j'en suis convaincu, atteint, si je me réfère au compte rendu qui m'a été fait.

Il me revient également de saluer vos contributions - combien pertinentes - qui ont permis, comme nous l'espérons, d'améliorer le projet avant son approbation par les instances de gouvernance du Pole-Dette et sa transmission aux instances communautaires de la CEMAC et de l'UEMOA.

Un autre chantier sera par conséquent bientôt ouvert pour l'adoption et la mise en application de ce cadre de référence, chantier pour la conduite duquel vous aurez un rôle très actif à jouer en vos qualités d'acteurs du processus et de conseillers juridiques de vos différentes administrations.

Je suis persuadé que vous avez tiré le plus grand avantage de la présence parmi vous d'experts de très haut niveau et que la pertinence des thèmes et de la qualité des communications a été à la hauteur de vos attentes.

Je souhaite que vous fassiez un bon usage des connaissances que vous avez acquises au cours des deux dernières semaines afin de relever les défis que vous impose la maîtrise des aspects juridiques de la gestion de la dette.

Mesdames, Messieurs, Chers Séminaristes,

La formation qui s'achève aujourd'hui atteste une fois encore de l'importance du partenariat que la BCEAO et la BEAC ont initié depuis 6 ans avec l'UNITAR et qui a permis au Pôle-Dette de prendre en charge une partie des besoins de renforcement des capacités de nos pays dans le domaine des aspects juridiques de la gestion de la dette et des finances.

Pour inscrire cette collaboration dans la durée et dans le contexte des nouvelles technologies au profit de nos pays membres, un programme conjoint d'enseignement électronique est envisagé et pourrait même devenir effectif avant la fin de cette année. Les pays ici représentés en seront informés le moment venu.

Pour l'élaboration de ce programme de formation électronique ainsi que pour la conception des formations traditionnelles sous la forme des séminaires sur les aspects juridiques, le Pôle-Dette et UNITAR tiendront compte aussi bien des doléances que vous avez formulées dans le questionnaire d'évaluation auquel vous avez répondu, que des besoins recensés dans le cadre des programmes nationaux des renforcements des capacités. Ceci pour mieux répondre aux attentes de nos Etats.

Mesdames et Messieurs, Chers Séminaristes

Avant de prononcer la clôture du présent séminaire, permettez moi, une fois de plus de témoigner la reconnaissance de la BCEAO, de la BEAC et de tous les pays représentés au cours de ces travaux à l'Institut des Nations Unies pour la Formation et la Recherche (UNITAR) qui a mis à contribution ses moyens techniques, financiers et humains pour l'organisation et le succès de ce séminaire.

Nous remercions également Maîtres François SERRES et Alexandre TROLLER, le professeur André AKAM AKAM de l'Université de Yaoundé et le Docteur Aboubacar FALL de la BAD pour leurs excellentes contributions à la réussite de ce séminaire.

En vous souhaitant un bon retour dans vos pays de résidence et dans vos familles respectives, je déclare clos le séminaire régional sur les aspects juridiques de la gestion de la dette.

Je vous remercie

SECTION 3

PROFIL DES INTERVENANTS

PROFIL DES INTERVENANTS

Ce séminaire conjoint UNITAR/Pôle-Dette fut animé par deux experts de haut niveau du domaine des aspects juridiques de la gestion de la dette et des finances, à savoir Me François SERRES, Avocat au barreau de Paris (France) en tant que Directeur de séminaire, et le Dr. Aboubacar FALL, Conseiller juridique principal au département des affaires juridiques de la Banque africaine de développement, Tunis (Tunisie).

François SERRES, Avocat
Paris, Londres, Afrique de l'Ouest et du Centre
Cabinet François SERRES & Associates

François Serres est avocat, doué d'une expérience de 24 ans dans la profession et fondateur du cabinet François SERRES & Associates qui a ouvert une succursale à Londres depuis avril 2000.

Titulaire d'une maîtrise de droit des Affaires (Paris I, 1977) et ancien élève de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, section relations internationales (1976-1978), Maître François Serres fut Secrétaire de la Conférence du Stage (Paris, 1983) avant d'obtenir un certificat de spécialisation en droit international (Barreau de Paris, 1994).

Il est affilié à de nombreuses associations et groupements professionnels tels que l'*International Bar Association* (membre du comité sur le financement privé des infrastructures et du Forum énergie et ressources naturelles, Président du comité *Business crimes*) ; il est également membre du Groupe de coordination sur la transposition de la directive européenne en matière de blanchiment, de l'*American Bar Association* (responsable du comité sur la réforme du droit des affaires en Afrique), de l'Association des Juristes Franco-britanniques, de la Chambre de Commerce Franco-britannique, du *West African Committee*, basé à Londres ; il est enfin délégué Européen d'une Association de soutien au secteur privé Africain dans le cadre du projet NEPAD et consultant pour le compte de *Transparency International*.

Maître Serres bénéficie d'une très large expérience en qualité de consultant, auprès d'institutions aussi prestigieuses que la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement, la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement, la Commission Européenne, l'ONUDI, la Commission de l'UEMOA, les Comités de privatisation en Afrique sub-saharienne, le groupe BOT de la Commission des Nations Unies pour l'Europe, le Programme de l'Alliance pour les Partenariats Publics/Privés de la Commission des Nations Unies pour l'Europe, la *task force* chargée de la rédaction des directives en matière de bonne gouvernance pour les PPP, le

Ministère français de l'Equipement et enfin de nombreux gouvernements africains pour des projets de privatisations, de restructuration de dette, de réformes des marchés publics, d'équipements, etc.

Son expérience professionnelle très riche et diversifiée a fait de lui un juriste international spécialisé dans les opérations de privatisation et le financement de projets dans les secteurs de l'énergie, des réseaux de transport et de télécommunications, le consultant de plusieurs agences de régulation dans les domaines des télécoms et de l'énergie, un spécialiste du droit des marchés publics, BOT, concessions, délégations de service public et également du droit international public et droit humanitaire.

Enfin, il a eu l'occasion d'intervenir en qualité d'expert intervenant lors de nombreux séminaires en matière de régulation des secteurs industriels, de transparence et gouvernance dans le montage des partenariats publics-privés.

Aboubacar FALL

Conseiller Juridique Principal

Département des Affaires juridiques, Banque africaine de développement, Tunis, Tunisie

Le Dr. Aboubacar Fall est actuellement Conseiller Juridique Principal au Département des Affaires juridiques du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD). A ce titre, il est chargé de négocier et formuler les accords de prêts des secteurs public et privé, et de mettre en œuvre la politique de la BAD sur la bonne gouvernance. Ce dernier aspect porte sur les réformes juridiques et judiciaires, la gestion des ressources publiques et la participation du public.

Avant d'occuper ce poste, le Dr. Fall a travaillé en qualité d'expert en droit des affaires au Comité des réformes juridiques, au Sénégal, qui est financé par la Banque Mondiale et consacré au développement des capacités du secteur privé, principalement en ce qui concerne le nouveau projet d'harmonisation du droit des affaires en Afrique (OHADA).

Le Dr. FALL est ancien professeur associé du programme Hubert Humphrey et il est membre des barreaux du Sénégal et de Paris. Il a une grande expérience internationale en matière d'enseignement et de consultation et il a publié plusieurs articles scientifiques.

Il est l'un des rapporteurs du Comité de pilotage de l'Institut Africain de Droit (IAD).

Ses domaines de spécialisation sont les aspects juridiques de la gestion de la dette et du budget national (pays de droit civil), la Négociation et rédaction des accords de prêts, les accords avec la Banque africaine de développement, l'investissement étranger et partenariat public-privé, ainsi que l'arbitrage et le règlement alternatif des différends.

SECTION 4

LISTE DES PARTICIPANTS

LISTE DES PARTICIPANTS

« Les participants au séminaire ont globalement manifesté un vif intérêt pour les sujets abordés et ont largement contribué au succès du séminaire »

(Me Serres, Directeur du séminaire)

AKOETE épouse YIBOR, Massan E. Afi

Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique
Division Recouvrement
Bureau Perception des Créances-Recette
B.P. 324
Lomé
Togo
Tel: +00 (228) 221 50 10 poste 1955
Mobile: +00 (228) 903 04 86

ALLADOUM, Aguidi

Direction de la Dette
Service de la Législation
B.P. 1097
N'Djaména
Tchad
Tel: +00 (235) 52 38 70
Mobile: +00 (235) 629 46 93 /996 31 01

ANAGO-KPOGLA, Pascal

Agence Judiciaire du Trésor
Bureau Recouvrement et Exécution des Décisions de Justice
01 B.P. 410
Cotonou
Benin
Tel: +00 (229) 21 33 82 49
Fax: +00 (229) 21 30 18 51
E-mail: pascalanago@yahoo.fr

AWAMBA, Jean-Claude

Bureau Extérieur du Cameroun
B.P. 294
Yaoundé
Cameroun
Mobile: +00 (237) 993 93 84
E-mail: jcawamba@hotmail.com

BEMBA, Aloys

Direction de la Dette et de la Comptabilité publique
Bureau des Etudes de la Dette
B.P. 899
Bangui
République Centrafricaine
Tel: +00 (236) 61 55 57
Mobile: +00 (236) 20 96 56
E-mail: alloys_bemba@yahoo.fr

BOULINGUI, René Paul

Direction générale de la Comptabilité publique
Direction du Contrôle et de la Vérification
B.P. 912
Libreville
Gabon
Tel: +00 (241) 79 54 43
Mobile: +00 (241) 07 29 61 55
Fax: +00 (241) 76 67 90

DICKO, Amadou A.

Direction générale du Contentieux de l'Etat
Sous Direction des Affaires civiles, commerciales et sociales
Hamdallaye ACI 2000
Bamako
Mali
Tel: +00 (223) 605 04 64

DIOFFO, Elh Boubakar

Direction de la Dette publique
Service des Etudes
B.P. 233
Niamey
NIGER
Tel: +00 (227) 72 26 36
Mobile: +00 (227) 91 26 48
E-mail: elhadjdioffo@yahoo.fr

DOSSOU-YOVO, A. Clarisse

Caisse Autonome d'Amortissement
B.P. 59
Cotonou
Benin
Tel: +00 (229) 21 31 42 61
Fax: +00 (229) 21 30 18 51

E-mail: annclara2000@yahoo.fr

ELO-DACY, Duc

Caisse Congolaise d'Amortissement
Avenue du Maréchal Foch
B.P. 2090
Brazzaville
Congo
Mobile: +00 (242) 551 19 92 /627 73 94
Fax: +00 (242) 81 52 36 /669 99 49
E-mail: ducelodacy@yahoo.fr

FOUMANE ZE, Edmond Claude

Division des Affaires juridiques
Yaoundé
Cameroun
Mobile: +00 (237) 726 88 20

GNOUNDOU, Yolande

Direction générale de la Comptabilité publique
B.P. 912
Libreville
Gabon
Tel: +00 (241) 79 54 43
Mobile: +00 (241) 06 26 70 02
Fax: +00 (241) 76 67 90
E-mail: goundou-yolande@yahoo.fr

KAFANDO, Michel

Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique
Direction de la Dette publique
Service des Etudes et de l'Analyse
Avenue de l'Indépendance
01 B.P. 92 Ouagadougou 01
Burkina Faso
Tel: +00 (226) 70 27 61 84
E-mail: mkaforo33@yahoo.fr

KOFFI, Aban'dès Lambert

Direction générale du Trésor
Direction de la Dette publique
Immeuble SCIAM Plateau
17 B.P. 1015
Abidjan 17
Côte d'Ivoire
Tel: +00 (225) 20 25 08 94

Fax: +00 (225) 20 25 09 68
E-mail: misterabandes@yahoo.fr

LODE, Hilaire

Direction de la Surveillance multilatérale
Département des Politiques économiques
380 rue A. Neto
01 B.P. 543 Ouagadougou 01
Burkina Faso
Tel: +00 (226) 50 31 88 73-76
Mobile: +00 (226) 50 32 87 63
Fax: +00 (226) 50 31 88 72

LOKO, Yao Amovi

Direction générale du Trésor
Direction de la Dette publique
Lomé
Togo
Tel: +00 (228) 221 02 35
E-mail: yaoloko@yahoo.fr

LOMPO, Félix

Secrétariat Général
B.P. 389
Niamey
Niger
Tel: +00 (227) 72 20 37
Mobile: +00 (227) 98 25 43

MALULU KITITI, Bruno

Cellule technique de la Commission de la Dette publique intérieure
Commune de la Gombe
Avenue Colonel Mondjiba n° 63
Kinshasa
Kinshasa
Congo (DRC)
Tel: +00 (243) 999 94 06 88
E-mail: malulukititi@hotmail.com

MASSILA, Myriam Solange

Secrétariat Général
Département des Affaires juridiques et des Contrats
B.P. 1917
Yaoundé
Cameroun
Tel: +00 (237) 223 40 30 /223 40 60

Fax: +00 (237) 223 33 50 /223 33 29

E-mail: massila@beac.int

MOIDOKANA, Robert

Tribunal de Grande Instance Bangui

B.P. 371

Bangui

République Centrafricaine

Tel: +00 (236) 61 23 5

Mobile: +00 (236) 20 81 16

NZONDO, Emile

Coordination nationale du Contentieux de l'Etat

Brazzaville

CONGO

Tel: +00 (242) 666 21 55

E-mail: emilzondo@yahoo.fr

OBUNU ELA, Jenaro

Caisse Autonome d'Amortissement

C/Abilio Balboa

B.P. 204

Malabo

Malabo

Guinée Equatoriale

Mobile: +00 (240) 27 63 34

E-mail: obun99@hotmail.com

OYANA NDONG, Isabel

Caisse Autonome d'Amortissement

Malabo

Guinée Equatoriale

Mobile: +00 (240) 23 87 54

E-mail: oyana3@hotmail.com

PODA, Der Rogatien

Direction des Affaires juridiques

Avenue Abdoulaye Fadiga

B.P. 3108

Dakar

Sénégal

Tel: +00 (221) 839 45 32

Fax: +00 (221) 839 93 23

PONOUON, Sylvia-Lourdes

Caisse Congolaise d'Amortissement
Avenue du Maréchal Foch
B.P. 2090
Brazzaville
Congo
Mobile: +00 (242) 551 83 69
Fax: +00 (242) 81 52 36 /666 99 49
E-mail: ccacg@celtelplus.com

SAKHO, El Hadj Seydou Nourou

Direction de la Dette et de l'Investissement
8, rue du Docteur Guillet
Dakar
Sénégal
Tel: +00 (221) 821 63 41
Fax: +00 (221) 821 16 30
E-mail: elhadjsakho@yahoo.fr

TOE, Serge Louis Marie P.

Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique
Direction de la Dette publique
Service des Etudes et de l'Analyse
01 B.P. 92
Ouagadougou 01
Burkina Faso
Tel: +226 (70) 31 07 88
E-mail: toeserge@yahoo.fr

TOURE, Al-Habib

Direction générale de la Dette publique
Bamako
Mali
Tel: +00 (223) 222 46 58
Mobile: +00 (223) 643 74 70
E-mail: albtouredetpub@yahoo.fr

YAMEOGO, Edwige

Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique

Direction des Affaires contentieuses et du Recouvrement

Agent Judiciaire du Trésor

03 B.P. 7015

Ouagadougou 03

Burkina Faso

Tel: +00 (226) 76 61 86 24 /50 32 47 20

E-mail: edwyame@yahoo.fr

ZOBO, Guinan

Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique

Agence judiciaire du Trésor

B.P. V 98

Abidjan

Côte d'Ivoire

Tel: +00 (225) 20 21 60 32

Mobile: +00 (225) 08 52 52 75

Fax: +00 (225) 20 21 60 32

E-mail: guinanzobo2002@yahoo.fr

SECTION 5

EVALUATION DU SÉMINAIRE

RAPPORT DE MAÎTRE SERRES, DIRECTEUR DU SÉMINAIRE

RAPPORT DE SYNTHÈSE SUR LE SEMINAIRE CONJOINT UNITAR/BEAC ACCORDS DE PRETS ET PROCESSUS DE L'ENDETTEMENT 19-23 JUN 2006 YAOUNDE CAMEROUN

Le séminaire organisé conjointement par l'UNITAR et le Pôle Dette de la BEAC sur les accords de prêts et le processus de l'endettement avait pour objectif d'assurer une formation approfondie de juristes des pays francophones d'Afrique du Centre et de l'Ouest sur les principales questions juridiques liées à la conclusion des accords de prêts, à leur négociation/renégociation, et aux règlements des différends nés à l'occasion de leur exécution.

Au-delà, ce séminaire a permis d'examiner à partir de cas pratiques, d'une part, les principaux axes de défense dont disposent les Etats face aux attaques des « fonds vautours », d'autre part, de présenter le contexte des négociations auxquelles sont confrontés les juristes africains à l'occasion d'opérations de réduction de leurs dettes interne et externe.

L'expérience révèle en effet que la compétence des juristes dans les équipes de négociation des accords de prêts est encore trop peu sollicitée au point que lesdits accords recèlent nombre de clauses à l'origine de déséquilibres contractuels dont tirent avantage les parties prêteuses à l'occasion des différends nés à l'occasion de l'exécution de ces contrats.

Par ailleurs, et en marge de ce séminaire, les juristes africains présents constatant la nécessité de développer une collaboration étroite entre les Etats africains, les difficultés auxquels sont confrontés ces mêmes juristes du fait notamment du prononcé de nombreuses décisions judiciaires ou arbitrales consécutives à la signature de contrats déséquilibrés, ont jeté les bases, dans une perspective de poursuite des objectifs de l'intégration régionale, d'un réseau des juristes des administrations financières d'Afrique de l'Ouest et du Centre.

L'objet principal de l'association est de promouvoir un cadre juridique favorable à la sécurité des pays membres emprunteurs dans le cadre des contrats internationaux de financement.

Dans ce contexte, et à l'examen des contentieux qui se sont développés ces dernières années, les participants ont souhaité mettre en exergue l'absence de reconnaissance par les juridictions saisies de concepts, de mécanismes et de dispositions de nature à les protéger au-delà des dispositions contractuelles, plus particulièrement vis-à-vis d'opérateurs privés qui n'ont d'autre souci que de

tirer partie d'un marché secondaire de la dette qu'ils achètent à vil prix avec pour seul et unique objectif d'intenter des actions judiciaires à l'encontre des Etats en développement.

La réflexion s'est dès lors poursuivie autour de la nécessité de favoriser l'émergence d'un véritable droit du développement consacrant des instruments juridiques visant à protéger lesdits Etats.

Ces instruments devront guider les juristes dès le stade de la négociation des accords de prêts, afin de pouvoir être utilisés le moment venu pour le bénéfice des Etats comme pour celui de la communauté des créanciers qui doit pouvoir être traitée sur un pied d'égalité.

Au demeurant, la nuisance de certains de ces prédateurs est telle qu'elle affecte ces Etats jusque dans les entités publiques souvent en charge du développement de certains secteurs clés, et qui n'ont d'ailleurs même pas été parties ou bénéficiaires à un quelconque degré des accords de prêts à l'origine desdits contentieux.

Dans le même temps, les défenses préventives mises en œuvre par ces Etats ont permis de souligner que ces efforts juridiques ne peuvent se concevoir à sens unique et que parallèlement, il est tout aussi essentiel que des principes de bonne gouvernance et de transparence dans la gestion des contentieux liées à la dette soit respectés.

Sur un autre plan, les participants ont pu constater le déficit d'instruments juridiques favorisant les opérations de conversion de la dette externe dans le cadre du développement d'une stratégie industrielle attrayante pour les investisseurs privés étrangers ou encore dans le cadre de partenariat avec le secteur privé local.

En d'autres termes, là aussi, il est apparu que les opérations de négociation de la dette ne pouvaient se concevoir en dehors d'un environnement et d'un cadre juridique plus global où la dette n'est plus considérée comme un obstacle au développement mais au contraire comme un instrument positif de nature à favoriser le développement de partenariats Nord/Sud.

COMPTE-RENDU DU DR ABOUBACAR FALL

RAPPORT DE SYNTHESE RELATIF AU SEMINAIRE CONJOINT UNITAR/POLE-DETTE SUR LES THEMES SUIVANTS :

**« LA PLACE DU DROIT ET DES JURISTES DANS LE PROCESSUS DE
L'ENDETTEMENT »
DU 13 AU 15 JUIN 2006 (YAOUNDE)
ET**

**« LES ACCORDS PRET ET LES PROCESSUS DE L'ENDETTEMENT »
DU 19 AU 23 JUIN 2006 (YAOUNDE)**

L'objectif du premier séminaire était de familiariser les juristes des différentes administrations, en général, et de l'administration économique et financière en particulier, à l'importance du rôle que joue le droit dans toutes les étapes du processus d'endettement.

A cette fin, une présentation des aspects historiques, économiques, sociologiques, juridiques et diplomatiques du phénomène de l'endettement a été faite.

Forts de ces informations de base, les participants ont engagé, sur une base participative, des discussions portant sur la structure et le fonctionnement des institutions financières internationales (telles la Banque Africaine de Développement ou la Banque Mondiale) et de la place prépondérante qu' y occupe le droit d'inspiration anglo-saxonne ou *Common Law*.

L'intérêt des participants pour le financement public des projets et programmes de développement a permis d'aborder de manière critique la nouvelle approche dite de la **Déclaration de Paris** fondée sur les principes : (i) d'appropriation ; (ii) d'alignement et (iii) d'harmonisation.

Par ailleurs, face à la montée du phénomène des « fonds vautours », les participants ont souhaité tirer les leçons des expériences des pays qui y ont été confrontés.

A cette fin, des exposés-débats (sur le cas de la République du Congo, notamment) ont permis de relever l'impérieuse nécessité de mettre en place dans les Etats membres un cadre juridique et institutionnel cohérent et transparent de gestion de la dette.

A cet égard, les Directives du FMI et de la Banque Mondiale *pour une bonne gestion de la dette publique* ont été examinées et leur application aux pays membres de la zone franc envisagée sous un angle critique, de façon à déceler leurs faiblesses dans ce domaine et proposer des solutions durables et conformes aux meilleures pratiques.

Un des aspects les plus importants du processus d'endettement étant la phase de négociations des Accords de prêt, le rôle du juriste, dans ce contexte, a été disséqué et des conseils pratiques prodigués aux participants par les personnes ressources du séminaire. Des échanges d'expériences de la part des participants, à cet égard, ont enrichi cette session.

L'objectif du second séminaire était de fournir aux participants les éléments d'information et de formation relatifs au dispositif juridique et institutionnel de gestion de la dette, de façon à leur permettre le plus utile possible, de retour dans leurs administrations nationales.

Toujours selon la méthode interactive, les discussions ont porté en particulier sur le diagnostic des faiblesses des cadres juridiques et institutionnels de gestion de la dette relevées par les missions d'évaluation du Pôle-Dette dans les pays membres de l'UEMOA et de la CEMAC.

A ce constat, il a été opposé les Directives du FMI et de la Banque Mondiale pour *une bonne gestion de la dette publique*. Les débats ont fait ressortir le besoin exprimé par toutes les délégations nationales d'avoir un modèle de référence lorsqu'elles auront à mettre en place ou à renforcer le cadre juridique et institutionnel de gestion de leur dette publique.

A cet égard, le Pôle-Dette a présenté à tous les participants le projet de Directive Communautaire touchant tant aux aspects de politique que de stratégie de gestion de la dette.

Ce document appelé *Cadre de référence* et élaboré par d'éminents praticiens et universitaires, a reçu l'adhésion de tous les participants qui ont décidé, dans ce contexte, de créer le Réseau des Juristes des Administrations Financières et Economiques (REJAFE) d'Afrique de l'Ouest et du Centre. L'un des objectifs majeurs du REJAFE est de promouvoir un cadre juridique et institutionnel favorable à la sécurité des pays membres emprunteurs à l'occasion de leurs transactions financières internationales, de façon, notamment, à éviter les situations qui ont engendré le phénomène des « *fonds vautours* ».

Aboubacar FALL

SYNTHESE DU QUESTIONNAIRE D'EVALUATION DU SEMINAIRE

Question 1: L'atelier visait les objectifs suivants. A votre avis, ont-ils été atteints?

a/ Appréhender les aspects juridiques ainsi que les procédures légales des accords de prêt dans le cadre plus général du processus de gestion de la dette, mais aussi du dispositif institutionnel entourant la source de financement et de son effet sur ces accords ;

Pleinement 76,7 % Partiellement 23,3 % Insuffisant 0

Commentaires:

- Oui, toutefois d'autres modules auraient permis de rendre plus efficiente cette appréhension : les techniques de négociations. En suite, un exposé sur le droit anglo-saxon en la matière serait justifié, d'autant plus qu'il détermine les rapports dans ce domaine.
- Cela m'a permis de savoir à quel point les juristes dans notre administration sont sous-employés, car à travers ce thème, j'ai appréhendé le rôle important que doivent jouer les juristes dans le processus de l'endettement.
- Etant le premier séminaire auquel j'assiste sur ce thème, j'ai partiellement appréhendé ces aspects là.
- Dans ce sens, il a permis de mettre en exergue les différents problèmes qui peuvent surgir lors des négociations et par conséquent influencer sur les accords même.
- Toutes mes attentes sont satisfaites, et en outre j'ai appris beaucoup d'autres choses.
- Les objectifs ont été atteints, excepté la durée trop courte pour l'assimilation parfaite.
- Le séminaire m'a permis de comprendre l'importance des aspects juridiques dans le processus d'endettement de nos pays. Tous les aspects juridiques évoqués et étudiés ont pleinement comblés mes attentes.
- L'objectif est atteint puisque, ensemble nous avons évoqués les difficultés des Etats africains à ne pas impliquer les juristes en amont et en aval du processus d'endettement, d'où la nécessité de leur présence.
- Partiellement, puisque les aspects juridiques ainsi que les procédures légales des accords de prêt dans le cadre plus général du processus de gestion de la dette constituent des domaines vastes et plus complexe à cerner dans un bref délai de ce genre.

b/ Souligner la nécessaire implication des juristes dans le processus de négociation et le suivi des accords de prêt (renforcement des capacités juridiques dans la compréhension de la structure de l'accord et son ingénierie juridique);

Pleinement 92,6 % Partiellement 3,7 % Insuffisamment 3,7%

Commentaires :

- L'implication des juristes dans le processus de négociation a été débattu en long et en large puisqu'il a été question surtout que le juriste doit être consulté en aval et en amont en de tout accord de financement.
- Il faut davantage former les juristes sur les problèmes et préoccupations liées à la dette.
- Nous facilitons toute préparation et négociation.
- L'enseignement que je tire de séminaire est que la place du juriste dans le processus de l'endettement de nos pays est très importante.
- Les juristes doivent être associés au processus de négociation et de suivi des accords en vue d'une bonne application des clauses stipulées dans le contrat. Le non-respect des contrats amène souvent à nos pays des conséquences très graves et des sanctions particulièrement lourdes.
- Il a réellement fait ressortir le rôle primordial que devrait jouer le juriste dans la gestion de la dette, surtout au niveau de la négociation. Il a permis aux séminaristes d'avoir des connaissances pour véritablement étudier un accord de prêt.
- Cela m'a permis de mieux cerner les aspects juridiques de la dette à travers les différentes clauses que peuvent contenir un accord de prêt.
- Oui, cependant le nécessaire implication des juristes doit être l'œuvre des institutions financières et des Etats emprunteurs. Or, l'atelier a plutôt mis l'accent sur les Etats.
- Il en témoigne l'importance des travaux entrepris en vue de la mise en place d'un réseau des juristes des administrations financières.
- Il convient de sensibiliser les gouvernements à la nécessité de cette implication et aux formations subséquentes.

c/ Optimiser le processus de négociation, de suivi des accords de prêt et ses conséquences juridiques:

Pleinement 53,6 %

Partiellement 46,4 %

Insuffisamment 0

Commentaires :

- Aucun module sur la négociation n'a été dispensé pendant le séminaire. Ce module serait d'un apport capital pour la conclusion des contrats.
- Il a mis l'accent sur les différentes clauses « à problème ». Par conséquent, les juristes que nous sommes seront en mesure de participer pleinement aux négociations, de prévoir les conséquences juridiques des accords et apporter un éclairage compétent aux décideurs.
- Très satisfaits.
- Certaines parties du programme n'ont pas été clairement abordées en profondeur.
- Je suis pleinement satisfait des acquis de ce séminaire.
- C'est déjà le début pour la formation des juristes en matière de gestion de la dette. D'autres aspects restent à développer pour mieux comprendre le mécanisme de la dette.

d) Intégrer la compréhension du mécanisme contractuel de l'accord, de sa documentation et du jeu de certaines clauses dans le cadre de la sauvegarde d'un équilibre entre les intérêts du créancier et de l'Etat souverain;

Pleinement 66,7 %

Partiellement 33,3 %

Insuffisamment 0

Commentaires :

- On devrait voir beaucoup d'autres exemples pour bien cerner les mécanismes contractuels.
- Ces aspects ont été bien développés et discutés.
- Les travaux pratiques en atelier nous ont permis de mettre en lumière les différents aspects de ce problème.
- Le but global a été atteint. Cependant nous aurions aimé qu'il soit également fait cas des armes dont nous disposons pour rétablir les déséquilibres.
- Le temps imparti n'est pas suffisant pour cerner pleinement cet aspect.
- Cet élément a été tellement bien appréhendé que les juristes des pays du centre et de l'ouest se soient engagés de créer une association pour apporter un appui juridique aux Etats.

e) Cerner les difficultés rencontrées par les pays africains en matière de gestion de la dette et élaborer des réponses :

Pleinement 65,4 %

Partiellement 30,8 %

Insuffisamment 3,8 %

Commentaires :

- Le projet de règlement préparé par le Pôle-Dette pourrait les sensibiliser à cet effet.
- La mise en place d'une association de juristes est une tentative de réforme.
- Les réponses semblent parfois impliquer des institutions non contrôlées par l'implication du juriste.
- Le temps ne nous a pas permis. Il y aurait peut-être fallu que cet aspect soit traité en atelier pour permettre aux uns et autres de partager leur expérience et de trouver ensemble des solutions.
- Les difficultés ont été mises en exergue et les solutions proposées nous semblent très pertinentes. Il nous reste cependant à poursuivre la réflexion.
- Les expériences des uns et des autres m'ont permis de comprendre que tous ou presque tous les pays africains connaissent des difficultés sérieuses de gestion de leurs dettes.
- Les expériences des pays n'ont pas suffisamment échangés en dehors du cas spécifique du Congo (fonds vautours) et du Cameroun dans l'affaire Winstar.

f) Encourager les échanges de vues entre participants et leur donner l'opportunité d'appliquer les recommandations du séminaire à travers des exercices pratiques.

Pleinement 88 %

Partiellement 12 %

Insuffisamment 0

Commentaires :

- Puisque beaucoup de participants ont dégagé leurs préoccupations que j'ai pu saisir.
- Avec nos adresses électroniques, nous pouvons continuer nos échanges en vue de la résolution de nos problèmes.
- La participation des séminaristes va contribuer à la prise en compte des autres expériences. Celles-ci nous permettent de résoudre les difficultés que nous rencontrons à tous les niveaux.
- L'élaboration et l'adoption d'un statut du réseau des juristes des administrations économiques et financières des Etats de l'Afrique du Centre et de l'Ouest.
- Les débats ont été très enrichissants.
- A cet égard, la perspective de la création d'une association savante est de nature à optimiser de tels échanges. Il serait souhaitable que le Pôle-Dette et l'UNITAR soutiennent une telle initiative.
- Encourager la création d'un réseau de juristes en vue de ces échanges.

Question 2: Quelle est votre appréciation générale de l'atelier quant à sa forme, sa durée et son contenu?

Bien 81,5%

Passable 18,5 %

Médiocre 0

Commentaires :

- Je pense que le temps a été un peu juste et que tous les documents n'ont pas été suffisamment commentés.
- Sa durée est très juste. Il a manqué des cas pratiques avec des exercices.
- La durée nous semble trop courte et la pause ne permet pas d'être concentré l'après-midi. Nous préconisons un système de journée continue.
- La durée est relativement brève et le contenu est riche d'enseignements.
- L'atelier a comblé mes attentes. Cependant je trouve la durée un peu courte car certains points inscrits au programme n'ont pas été examinés, par exemple le traitement de la dette extérieure.
- L'atelier s'est bien déroulé mais l'aspect des contrats commerciaux avec leurs conséquences n'a pas été bien abordé. Les vrais problèmes de nos pays se trouvent à ce niveau.
- Du point de vue formel, il n'y a pas chose à dire, du point de vue temps, la durée du séminaire a été un peu courte. Du point de vue contenu, les thèmes étaient des préoccupations des uns et des autres.

Question 3: Quel a été le degré de pertinence de l'atelier par rapport à votre travail quotidien ?

Très pertinent 44,5 %

Pertinent 48,1 %

Peu ou pas pertinent 7,4 %

Commentaires :

- Très pertinent, puisque l'atelier a mis surtout en exergue l'implication du juriste.

- Je rappelle que le séminaire du genre organisé à Lomé au Togo en 2004 m'a aidé à éclairer les avis de nos décisions par rapport aux multiples cas de harcèlement dont mon pays la RCA fait l'objet par nos partenaires qui le menacent de poursuites devant les juridictions.
- Nous saluons cette initiative et voudrions que cela se poursuive dans l'avenir.
- Il m'a permis de raffermir davantage mes connaissances professionnelles.
- Ce sont des aspects qui m'ont été posés à plusieurs occasions. Je pense pouvoir faire profiter mes autres collègues de l'expérience acquise à cet atelier.
- Sans être juriste, je suis pleinement satisfait dès lors que je comprendrai mieux les enjeux.

Question 4: Quelle appréciation faites-vous de la contribution de l'équipe des intervenants?

Bonne 82,8 %

Passable 17,2 %

Médiocre 0

Observations :

- Bonne pour le Docteur Fall et passable pour Me Serres.
- Bonne disponibilité, bonne écoute.
- L'équipe est de haut niveau. Toutefois, leurs exposés ont été beaucoup plus théoriques que pratiques. Des exercices d'application en groupe auraient été un grand atout.
- Mais il faut noter que pour l'un des membres, le programme distribué n'a pas été en phase avec le contenu délivré (Me Serres).
- Ils ont abordé des thèmes vraiment pratiques qui nous seront d'une grande utilité.
- A mon humble avis, je ne saurais pas ce que je pourrais leur reprocher. Leurs contributions étaient efficaces.
- Nous apprécions beaucoup l'intervention des animateurs. Tous deux ont apportés des informations très riches et des explications claires pour nous.
- Les interventions ont été à la hauteur de leur prestation surtout le Dr Fall.
- Bonne, puisqu'on a pu acquérir d'eux beaucoup sur les aspects juridiques dans le processus de l'endettement.

Question 5: Quelle appréciation faites-vous quant à la quantité et à la qualité de la documentation préparée pour cet atelier?

Bonne 66,7 %

Suffisante 33,3 %

Insuffisante 0

Observations :

- Ces documents nous serviront de référence.
- Assez fournie. L'exploitation individuelle permettra de mieux maîtriser les divers aspects de la gestion de la dette.
- La qualité de la documentation renforce par sa précision et l'importance de la matière traitée la capacité des juristes novices dans la connaissance et la maîtrise du processus d'endettement.
- En vérité nous n'avons pas eu suffisamment le temps pour l'exploiter. Toutefois, je présume que la documentation nous sera d'un grand apport.
- La documentation a été suffisante.
- La documentation est très dense, susceptible de nous aider beaucoup dans notre travail.

- Suffisante, mais il faut déplorer le fait que certains sont en anglais.

Question 6: Avez-vous besoin d'une formation supplémentaire? Si oui, sous quelle forme, dans quel domaine?

Oui 96,3 %

Non 3,7 %

Propositions :

- Formation en matière de gestion macroéconomique et les questions de la dette.
- Moratoire unilatéral de l'Etat emprunteur. La protection internationale des prêteurs.
- Dette commerciale des Etats.
- En technique de négociation des contrats de financements internationaux.
- Un module prenant en compte les modèles de structure de gestion pouvant donner des résultats optimaux quant à la gestion de la dette des Etats et encourageant les négociations en groupes organisés des Etats.
- Atelier de formation. Approfondissement juridique en matière de gestion de la dette.
- En matière de conduite de séances de négociations internationales.
- Sur les techniques de négociation et de renégociation. Sur le contentieux de la dette. Sur les différentes pratiques de bailleurs de fonds en matière d'endettement public.
- Evaluation des projets. Négociation et clauses des accords. Le règlement des différends.
- Le suivi des accords de prêt.
- Une formation sur le droit des accords internationaux sous forme de séminaire.
- Une formation supplémentaire pour la bonne gestion de la dette.
- Préparation des négociations. Mise en œuvre de la stratégie. Opérations sur la dette externe, les institutions internationales face à la dette existante et les clubs de créanciers.
- J'ai besoin d'une formation supplémentaire sous forme de séminaire continu sur les mécanismes juridiques du processus d'endettement et la maîtrise de la gestion de la dette.
- Dans le domaine de l'aspect institutionnel.
- Négociation des accords de prêt. Remboursement de la dette. Tous les domaines concernant l'endettement.

Question 7: Quels enseignements majeurs avez-vous tirés de cet atelier?

- Une information plus pointue sur les aspects juridiques de la dette.
- Les enseignements tirés de cet atelier sont immenses, dont entre autre, les conditions particulières des accords de prêt, la théorie de l'émanation dans la détermination de l'Etat responsable dans l'exécution des sentences juridictionnelles dans le recouvrement, les immunités de juridiction et d'exécution, et le rôle combien important dans le processus de l'endettement.
- Meilleure compréhension des difficultés liées à la conclusion et l'exécution des accords de financement.
- A la lumière des expériences des uns et des autres, et aux enseignements dispensés par l'équipe d'intervenants, je pense avoir acquis quelques outils qui me permettent d'être efficace dans mon travail.
- L'atelier m'a permis de voir le rôle important que le juriste doit jouer dans le processus d'endettement de mon pays. Toutefois, comme les décideurs n'associent pas les juristes à la négociation des prêts, le réseau des juristes qu'on est en train de mettre en place nous facilitera la tâche.

- L'importance de l'implication des juristes dès le début du processus d'endettement. Connaissance des conditions des bailleurs de fonds. Sensibilisation des décideurs. Mise en œuvre d'une politique d'endettement commune.
- L'importance et la nécessité pour nos pays d'élaborer des stratégies de négociation et d'impliquer le juriste à toutes les phases du processus d'endettement public et de gestion de la dette publique.
- L'enseignement que j'ai tiré, c'est que par le passé, c'est le manque d'implication du juriste qui a été à la base de l'endettement excessif de nos Etats.
- Les enseignements tirés sont : la distinction entre dons et prêt concessionnel et l'impact d'une préparation de négociation sur la vie de l'accord.
- Le juriste est indispensable dans le processus de l'endettement.
- Cet atelier a eu le mérite de souligner le rôle primordial des juristes dans toutes les phases de la gestion de la dette. Ceci est essentiel car la plupart des difficultés que rencontrent nos Etats sont dû au fait que les juristes sont marginalisés dans le processus.
- Je suis édifié sur l'aspect juridique de la gestion de la dette.
- Le rôle du juriste dans tout le processus d'endettement a été bien cerné. Cela nous permettra d'insister auprès de nos supérieurs hiérarchiques de laisser intervenir les juristes à toutes les étapes du projet, à la négociation, à la mise en œuvre.
- Je crois que cet atelier est à saluer dans la mesure où c'est toute une nation qui est engagée par le juriste et l'atelier nous a permis de cerner certains aspects juridiques.
- J'ai beaucoup appris et je repars avec plus d'informations que j'avais avant le séminaire. Je remercie le Pôle-Dette et UNITAR pour cette initiative qui gagnerait à être fortement soutenue.
-
-

Question 7: Quels enseignements majeurs avez-vous tirés de cet atelier? (suite)

- L'extrême nécessité d'impliquer les juristes à tout le processus d'endettement, surtout à la négociation. La place du droit dans le processus d'endettement est d'évidence.
- Les problèmes des Etats emprunteurs sont similaires. L'initiative d'échange d'information est louable. L'un des écueils de la bonne gestion de la dette est le comportement du politique. D'où envisager des initiatives d'information aussi dirigées vers le politique.
- La gestion de la dette doit être une préoccupation de tous les juristes, quelque soit leur administration de tutelle. La position dominante des institutions financières exige une action concertée de nos Etats pour mieux peser sur les clauses.
- Nécessité du renforcement des capacités ; nécessité des échanges entre gestionnaires de la dette.
- Nécessité de fortifier les cadres juridiques des Etats.
- La nécessité de l'implication du juriste dans le processus de tout l'endettement.

QUESTIONNAIRE D'EVALUATION DISTRIBUE AUX PARTICIPANTS

Question 1: L'atelier visait les objectifs suivants. A votre avis, ont-ils été atteints?

a/ Appréhender les aspects juridiques ainsi que les procédures légales des accords de prêt dans le cadre plus général du processus de gestion de la dette, mais aussi du dispositif institutionnel entourant la source de financement et de son effet sur ces accords ;

Pleinement

Partiellement

Insuffisant

Commentaires:

b/ Souligner la nécessaire implication des juristes dans le processus de négociation et le suivi des accords de prêt (renforcement des capacités juridiques dans la compréhension de la structure de l'accord et son ingénierie juridique) ;

Pleinement

Partiellement

Insuffisant

Commentaires :

c/ Optimiser le processus de négociation, de suivi des accords de prêt et ses conséquences juridiques ;

Pleinement

Partiellement

Insuffisant

Commentaires :

d) Intégrer la compréhension du mécanisme contractuel de l'accord, de sa documentation et du jeu de certaines clauses dans le cadre de la sauvegarde d'un équilibre entre les intérêts du créancier et de l'Etat souverain ;

Pleinement

Partiellement

Insuffisant

Commentaires :

e) Cerner les difficultés rencontrées par les pays africains en matière de gestion de la dette et élaborer des réponses ;

Pleinement

Partiellement

Insuffisant

Commentaires :

f) Encourager les échanges de vues entre participants et leur donner l'opportunité d'appliquer les recommandations du séminaire à travers des exercices pratiques.

Pleinement

Partiellement

Insuffisant

Commentaires :

Question 2: Quelle est votre appréciation générale de l'atelier quant à sa forme, sa durée et son contenu?

Bien

Passable

Médiocre

Commentaires :

Question 3: Quel a été le degré de pertinence de l'atelier par rapport à votre travail quotidien ?

Très pertinent

Pertinent

Peu ou pas pertinent

Commentaires :

Question 4: Quelle appréciation faites-vous de la contribution de l'équipe des intervenants?

Bonne

Passable

Médiocre 0

Observations :

Question 5: Quelle appréciation faites-vous quant à la quantité et à la qualité de la documentation préparée pour cet atelier?

Bonne

Suffisante

Insuffisante

Observations :

Question 6: Avez-vous besoin d'une formation supplémentaire? Si oui, sous quelle forme, dans quel domaine?

Oui

Non

Propositions :

Question 7: Quels enseignements majeurs avez-vous tirés de cet atelier?

ANNEXE

**A. RÉOLUTION DU SÉMINAIRE
(CRÉATION DU RÉSEAU DES JURISTES DES
ADMINISTRATION FINANCIÈRES D'AFRIQUE DU
CENTRE ET DE L'OUEST)**

RESOLUTION DU SEMINAIRE CONJOINT PÔLE-DETTE/UNITAR

Nous,
Juristes des Administrations Financières et Economiques des Etats de l'Afrique du Centre et de l'Ouest réunis en séminaire à Yaoundé du 19 au 23 juin 2006 par le Pôle Régional en Gestion de la Dette (Pôle-Dette) et l'Institut des Nations-Unies pour la Formation et la Recherche (l'UNITAR) dans le cadre du Programme de Formation portant sur les aspects juridiques de la gestion de la dette ;

- Entièrement convaincus que la rationalisation des financements internationaux conclus par nos Etats passe inéluctablement par la prise en compte en leur juste mesure des aspects juridiques de la gestion de la dette ;
- Désireux de capitaliser et de valoriser la formation et l'assistance déployées depuis l'an 2001 par le Pôle-Dette et l'UNITAR en vue du renforcement de la capacité de nos Administrations Financières et Economiques dans le domaine des aspects juridiques de la gestion de la dette et des finances ;

- Soucieux d'apporter à nos Etats l'assistance indispensable non seulement à la prise en compte des meilleures pratiques dans la conclusion et l'exécution des financements, mais aussi à l'instauration de la transparence et de la bonne gouvernance dans nos finances ;
- Réaffirmant la volonté exprimée à Dakar par les Juristes présents au séminaire sur la validation de la Directive relative au blanchiment d'argent dans les Etats membres de l'Union Economique Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), de créer un réseau des Juristes des Administrations Financières et Economiques ;
- Décidons de convoquer une Assemblée Générale en vue de porter sur les fonds baptismaux une Association dénommée Réseau des Juristes des Administrations Financières et Economiques d'Afrique du Centre et de l'Ouest (REJAFE-Afrique) ;
- Prions vivement le Pôle-Dette et l'UNITAR de favoriser la tenue de l'Assemblée Générale Constitutive de l'Association prévue pour les 28,

29 et 30 septembre 2006 à Abidjan en Côte d'Ivoire ;

- Invitons à cet effet, le Pôle-Dette de saisir les différentes Administrations financières et Economiques aux fins de l'accréditation des participants au présent séminaire à l'Assemblée Générale constitutive ;
- Exprimons notre profonde gratitude au Pôle-Dette et à l'UNITAR pour toutes les actions entreprises dans le cadre du renforcement de la capacité de nos Administrations Financières et Economiques dans le domaine des aspects juridiques de la gestion de la dette et des finances ;
- Adressons nos remerciements les plus chaleureux à Monsieur ZOBO Guinan, Directeur de l'Agence Judiciaire du Trésor de la Côte d'Ivoire, pour son implication déterminante dans la mise sur pied de l'Association dénommée Réseau des Juristes des Administrations Financières et Economiques.

Fait à Yaoundé, le 23 juin 2006

Le Séminaire.

ANNEXE

B. BIBLIOGRAPHIE DU SÉMINAIRE



Séminaire conjoint UNITAR/Pôle-Dette
pour les décideurs des pays
francophones d'Afrique du Centre et
de l'Ouest



Séminaire sur la négociation de la dette intérieure et extérieure des pays en
voie de développement

Yaoundé (Cameroun), 19-23 juin 2006

19 juin 2006

Session 1: Présentation de la structure de la dette et des relations juridiques entre les
différentes parties en présence

N°1 « Glossaire », UNITAR

N°2 « Questions souvent posées, site web : Obligations de la Banque Mondiale, informations
générales sur les activités de la Banque Mondiale sur les marchés financiers », www.worldbank.org

N°3 « Par quels moyens le FMI prête-t-il des fonds ? », fiche technique, IMF EXTERNAL
RELATIONS DEPARTMENT, avril 2003

N°4 « La dette extérieure des pays en développement : la Banque Mondiale »

N°5 « Les activités de la Banque Mondiale : le cycle du projet »

N°6 Modèle américain 2004 de Traité bilatéral relatif aux investissements

N°7 Modèle d'Accord de Prêt du FAD
(Programme d'ajustement structurel – PAS)

N°8 Modèle d'accord de prêt de la BAD (Secteur Privé)

N°9 Directive pour la passation des marchés financés par les prêts de la BIRD et les Crédits de l'IDA

N°10 Conditions générales applicables aux Accords de Prêt et de Garanties (FAD)

N°11 Amendements aux conditions générales applicables aux Accords de Prêt et de Garanties – Personnes morales de droit public, subdivisions politiques et administratives des Etats membres, organisations internationales (BAD)

N°12 Amendements aux conditions générales applicables aux Accords de Prêt et aux accords de Garanties – Etats membres (BAD)

Session 2: Présentation des mécanismes juridiques utilisés par les bailleurs privés : prêts syndiqués, dette obligataire et marché secondaire

N°13 « Arrangement et montage des crédits consortiaux en eurodevises », Henry S. TERRELL et Michael G. MARTINSON

N°14 « Le marché secondaire de la dette des pays en développement », Prezamyslaw Gadjeczka et Mark Stone, in *Finances & Développement*

N°15 Note concernant la syndication bancaire des conventions d'emprunt

N°16 « Syndication des crédits », Christian Gavalda et Jean Stoufflet, in *Droit bancaire*

N°17 *Crédit syndiqués / Syndication directe*, Emanuelle Bouretz, in *Jurisclasseur Banque – Crédit - Bourse*

N°18 *Crédit syndiqués / Sous-participation*, Emanuelle Bouretz, in *Jurisclasseur Banque – Crédit - Bourse*

Session 3: Les mécanismes de règlement des différends

N°19 « Docket n° 96-7183 » United States Court of Appeals for the second circuit, 25/03/97

N°20 « Sovereign immunity and financial obligations », Yves DERAIS

N°21 « The Allied Bank Case », Judicial enforcement of international debt, David M. SASSOON & Daniel D. BRADLOW, 1997

N°22 "US Foreign Sovereign Immunities Act", as amended in 1997

N°23 Règlement de procédure de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (OHADA)

N°24 Règlement suisse d'arbitrage international

N°25 Règlement d'arbitrage du Centre International de Règlement des Différends Relatifs aux Investissements (CIRDI)

N°26 Règlement d'arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale (CCI)

N°27 Convention pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères (Convention de New York) – Champ d'application et réserves

Session 4: Cas pratique (Contentieux des Fonds vautour)

20 juin 2006

Session 5: Structure générale des instruments d'endettement

N°28 « Aspects juridiques des prêts internationaux : concepts de base d'un accord de crédit », Michel GRUSON

N°29 « Modèle de Convention de prêt / aspects spécifiques touchant aux conventions de prêt », traduction non-officielle par le pôle-dette

Session 6: Principales clauses des accords de prêt

N°30 « Aspects juridiques du crédit souverain », Thomas A. DUVALL III, in « Introduction à la gestion de la dette extérieure », par Thomas M. KLEIN

N°31 « », P. WOOD, *Project finance, subordinated debt and state loans*

N°32 « Training package 7, Chapter VII.1 : Specific issues involving loan agreements, Section II : Conditions precedent, financial obligations, representations and warranties, and covenants », training package Debt and financial management, UNITAR

N°33 « Negotiation and drafting clauses in loan agreement : events of defaults », Vinod AGARWAL

Session 7: Les clauses de droit applicable et leurs conséquences

N°34 « Sovereign debt claim dismissed ; champerty defence successful », SHEARMAN & STERLING, août 1998

N°35 « Is syndicated lending a joint venture ? », par Lee C. BUCHHEIT, CLEARY, GOTTLIEB, STEEN & HAMILTON, *International Financial Law Review*, août 1985

N°36 « Article VIII, Section 2(b) of the IMF Articles of Agreement and International capital transfers: perspectives from the german supreme court », Werner F. Ebke

N°37 IMF agreement: impact of foreign exchange controls on the enforceability of international contracts

Sèssion 8: Commentaires d'un ou deux accords par les participants

N°38 « Principales modalités des prêts de la BIRD », BIRD, décembre 2001

N°39 « Conditions générales applicables aux accords de prêt et de garantie pour les prêts à Spread fixe », BIRD, 01/09/99

21 juin 2006

N°40 « Negotiations in debt and financial management, The theory and practice, problems of negotiations and their solution (Grant, Bilateral, and Multilateral Negotiations),UNITAR, 1994

N°41 « The role of lawyers in international financial negotiations », Daniel BRADLOW, Cyrus RUSTOMJEE, Aboubacar FALL, 2003

Session 9: Les opérations sur la dette interne ; les étapes d'une négociation sur la réduction de la dette ; Exemple de la République démocratique du Congo

N°42 « Troisième partie : utilisation des données de la dette extérieure », Statistiques de la dette extérieure : guide pour les statisticiens et les utilisateurs, FMI, 25/06/03

Session 10: Préparation de la négociation

Session 11: Mise en œuvre de la stratégie

Session 12: Cas pratique de rédaction d'un accord de négociation

22 juin 2006

N°43 « Rééchelonnement de la dette ou règlement judiciaire ? », Eric ROBERT

N°44 « Sovereign debt restructuring proposals and their effects on emerging markets debt investment », Cynthia MULLOCK, The Chazen web journal, 2004

Session 13: Les opérations sur la dette externe ; Les Institutions internationales face à la dette existante et les Clubs de créanciers

N°45 « Le Fonds monétaire international et l'endettement extérieur des Etats », Hassane Cissé

N°46 « Problèmes de l'encours du service de la dette extérieure des pays en développement, y compris notamment des problèmes qui résultent de l'instabilité financière mondiale », Assemblée générale des Nations Unies

N°47 Exposé « Bilan des succès et défis de l'initiative Pays Pauvres Très Endettés », département d'évaluation des interventions de la banque mondiale

N°48 « Le club de Paris », Juan Carlos Vilanova et Matthew Martin

N°49 « Chap V : external debt », CNUDCI

N°50 « Procès verbal agréé relatif à la consolidation de la dette de la République du Cameroun », 24/10/97

N°51 Communiqué de presse « accord de restructuration de la dette entre le club de Paris et le Cameroun dans le cadre de l'initiative pour la dette des pays pauvres très endettés », Club de Paris

Session 15: Les clauses dans la renégociation et la restructuration

N°52 « Questions relatives aux rapports entre les créanciers en matière de restructuration de la dette », Lee C. BUCHHEIT et Ralph REISNER

N°53 Carreau (Dominique), "le rééchelonnement de la dette extérieure des Etats", *JDI* 1985, pp. 5-48, spéc. Pp. 14-18 (sur la non inclusion de certaines dettes dans la renégociation)

N°54 Gajdecza et Stone, "Le marché secondaire de la dette dans les pays en développement", *finance et développement*, décembre 1990, pp. 22-28

N°55 « Quelle architecture financière internationale après le rejet de la proposition Krueger ? », Jérôme SGARD, *Problèmes économiques*, 08/10/03

N°56 « Vers un droit international de la dette extérieure ? », Milan J. N. Meetarbhan

Session 16: Cas pratique

23 juin 2006

Session 17: Les opérations sur la dette externe ; les types de conversion de la dette

N°57 « Training package 6, Chapter VI.1 : International financing techniques », training package Legal aspects of Debt, financial management and negotiation, UNITAR

N°58 « Annexe II : Evolution et restructuration de la dette publique » in World Debt Tables, 1992-1993

N°59 "Philippines : explanatory memorandum on Philippines investment notes" (*ILM* 1987)

N°60 World Bank: report on Chilean debt conversion, with Chilean rules on investments with foreign debt instruments and provision in a debt restructuring agreement for such investments

N°61 « La capitalisation des dettes: un moyen de réduction de l'endettement extérieur des Etats », Dominique Carreau et Jean-Yves Martin, Banque et Droit.

Session 18: Aspects techniques (les clauses pouvant poser problème)

N°62 « Les cadres juridiques de la capitalisation des dette commerciales des Etats », Vilaysoun Loungnarath, Jr

Session 19: Options politiques (politique industrielle, aspects macroéconomiques)

N°63 « Tableau des Avantages et inconvénients des Debt-Equity Swaps »

Session 20: Cas pratique

DOCUMENTATION SUPPLEMENTAIRE

- RENFORCER L'IMPACT DES OPERATIONS DU GROUPE DE LA BANQUE SUR LE DEVELOPPEMENT (AFRICAN DEVELOPMENT BANK, 17 MAI 2006).
- INITIATIVE SUR LA TRANSPARENCE DES INDUSTRIES EXTRACTIVES (EITI) – CONFERENCE DE LONDRES, 17 MAI 2003.
- LE CYCLE DES PROJETS (PAR WARREN C. BAUM, BANQUE MONDIAL, WASHINGTON, D.C., E.U.A.).
- CONDITIONS GENERALES APPLICABLES AUX ACCORDS DE PRET ET AUX ACCORDS DE GARANTIE (FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT, ADOPTEES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, A SA CENT QUATRE VINGT ONZIEME REUNION TENUE A ABIDJAN LE 23 NOVEMBRE 1989).
- DECRET NO. 96-195/PRES/PM/MEF PORTANT CREATION D'UN COMITE NATIONAL DE LA DETTE PUBLIQUE (CNDP), BURKINA FASO.
- ARRETE NO. 96-124/PRES/PM/MEF PORTANT CREATION D'UN COMITE NATIONAL DE LA DETTE PUBLIQUE (CNDP), BURKINA FASO.
- DECRET NO. 98 221/PRES/PM/MEF PORTANT FIXATION DES PROCEDURES D'ENDETTEMENT DE L'ETAT ET DE SES DEMEMBREMENTS, BURKINA FASO.
- DECRET NO. 097/PR/MEF/O4 PORTANT CREATION DE LA COMMISSION NATIONALE D'ANALYSE DE LA DETTE (CONAD), REPUBLIQUE DU TCHAD.
- ARRETE NO. 071/MEF/SG/DGT/DD/04 PORTANT CREATION D'UNE TECHNIQUE D'ANALYSE DE VIABILITE DE LA DETTE, REPUBLIQUE DU TCHAD.
- RESPONSABILISATION DES POUVOIRS PUBLICS, GOUVERNANCE POLITIQUE, ENCADRE 5.9 : LE BUREAU DE GESTION DE LA DETTE AU NIGERIA.
- DIRECTIVES POUR LA GESTION DE LA DETTE PUBLIQUE, FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL, DC/2001-0002, 30 MARS 2001.
- DECLARATION DE PARIS SUR L'EFFICACITE DE L'AIDE AU DEVELOPPEMENT, APPROPRIATION, HARMONISATION, ALIGNEMENT, RESULTATS ET RESPOABILITE MUTUELLE, FORUM A HAUT NIVEAU, PARIS, 28 FEVRIER – 2 MARS 2005.
- ATELIER DU PERSONNEL SUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITES POUR LA BONNE GOUVERNANCE, 13-16 DECEMBRE 2005, BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT, RAPPORT FINAL, JANVIER 2006.
- ACCORD DE PRET ENTRE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT ET L'OFFICE NATIONAL DE L'EAU POTABLE (ONEP), (NEUVIEME PROJET D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT), BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT, DEPARTEMENT DES SERVICES JURIDIQUES, DIVISION DES AFFAIRES OPERATIONNELLES, PREMIER PROJET, 05 JUIN 2006.
- ACCORD DE PRET ENTRE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT ET LA SOCIETE NATIONAL DES AUTOROUTES DU MAROC (ADM), PROJET AUTOROUTE MARRAKECH-AGADIR).
- ACCORD DE GARANTIE ENTRE LE ROYAUME DU MAROC ET LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT (PROJET AUTOROUTE MARRAKECH-AGADIR), PREMIER PROJET, 05 JUIN 2006, BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT, DEPARTEMENT DES SERVICES JURIDIQUES, DIVISION DES AFFAIRES OPERATIONNELLES.
- ACCORD DE PRET ENTRE LA REPUBLIQUE DE MADAGASCAR ET LE FONDS AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT (PROGRAMME DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT EN MILIEU RURAL).



UNITAR

L'Institut des Nations Unies pour la Formation et la Recherche (UNITAR) fut créé en 1965 en tant qu'institut autonome au sein de l'Organisation des Nations Unies, afin d'aider celle-ci à atteindre plus efficacement ses objectifs au moyen de la formation et de la recherche. L'UNITAR est administré par un Conseil d'Administration et dirigé par un Directeur Général. Les ressources financières de l'Institut proviennent des contributions volontaires octroyées par les gouvernements, les organisations intergouvernementales, les fondations et par d'autres donateurs non gouvernementaux.

L'UNITAR a les fonctions suivantes :

- Concevoir et organiser des programmes de formation à la diplomatie multilatérale et à la coopération internationale pour les diplomates accrédités auprès des Nations Unies et les responsables gouvernementaux nationaux qui, de par leurs fonctions, sont appelés à participer aux activités des Nations Unies.
- Préparer et mener une gamme étendue de programmes de formation dans le domaine du développement économique et social.
- Effectuer des recherches en vue d'améliorer les résultats obtenus en matière de formation pratique et plus particulièrement des recherches sur et pour la formation ; concevoir les outils pédagogiques y compris les outils de formation pour l'enseignement par correspondance, les manuels de formation, les logiciels et les vidéos.
- Etablir et renforcer la coopération avec les universités et autres institutions d'enseignement, en particulier pour le développement de la recherche sur et pour la formation.

La description des activités du **programme de formation sur les aspects juridiques de la gestion de la dette** pour les pays d'Afrique du Centre et de l'Ouest, est disponible sur le site Internet de l'UNITAR : www.unitar.org/dfm

Adresse :
Chemin des Anémones 11-13
CH-1219 Châtelaine
Genève
Suisse

Adresse postale :
UNITAR
Palais des Nations
CH-1211 Genève 10
Suisse

Tél. : +41 22 917 12 34
Fax : +41 22 917 80 47
E-mail : info@unitar.org

Site Internet : <http://www.unitar.org>